

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIKES (PASS) ETE

### Société ADS

SA au capital de 17 756 460,00 €

RCS Chambéry n° 076 520 568

Siège social : Chalet des Villards- Arc 1800- 73 700 Bourg Saint Maurice

N° TVA Intracommunautaire : FR 07 076 520 568

N° Tel : +33(0)4.79.04.24.00

Courriel : contact.ads@compagniedesalpes.fr

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz Opérations Entreprises- 7, Place du Dôme-TSA 21017-92 099 La Défense Cedex.

Exploitant les remontées mécaniques du des ARCS/ PEISEY-VALLANDRY,

Ci-après dénommée le « Vendeur»,

### ARTICLE 1. GENERALITES

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Pass ») vendus par la société ADS et donnant accès à des remontées mécaniques situés sur le domaine des Arcs/Peisey-Vallandry, à savoir les Pass VTT et les Pass Piéton.

Les présentes conditions générales sont applicables à compter du 05 juin 2021 et valables exclusivement sur la saison d'été. Elles sont complétées par les Conditions Générales d'Utilisation ci-jointes.

Les dates de pré-ouverture/ouverture de la saison d'été, ainsi que la liste des remontées mécaniques accessibles avec les tarifs et points de vente correspondants sont affichés dans les points de vente et sur le site Internet [www.lesarcs-peiseyvallandry.ski](http://www.lesarcs-peiseyvallandry.ski) (ci-après le « Site Internet »).

Il est précisé que les Pass ne sont pas commercialisés en ligne.

Les conditions de vente de Pass valables sur la saison d'hiver sont définies dans un document séparé.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Pass implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée(s) le(s) « Client(s) ») de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Ces conditions concernent exclusivement les personnes physiques ayant la qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

Il appartient au Client de s'informer sur les Pass et les tarifs proposés et de sélectionner le plus adapté. Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable du choix du Client.

**Rappel :** Ces conditions générales de vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de son achat.

### ARTICLE 2. DESCRIPTIF DES PASS

Les présentes conditions générales s'appliquent spécifiquement, sans restriction, ni réserve, à tout achat de Pass vendus par la société ADS :

- Dans les points de vente ouverts de la station ;
- Sur des automates.

La liste, la localisation et les périodes d'ouverture de ces points de vente et automates figure sur le Site Internet.

Il est précisé que les Pass « 10 passages », d'une demi-journée et d'une journée, sont vendus également dans les bureaux du Club des sports d'Arc 1600 et de l'Office de tourisme d'Arc 2000.

En principe, la durée d'un Pass s'entend en « jours consécutifs » sur une période datée.

Sont également proposés à la vente des Pass non datés (Pass « 1 passage » (funiculaire et hors funiculaire) et « 10 passages »), conformément aux guides tarifaires visés à l'**article 6.1**. Il est précisé que les Pass non datés sont valables exclusivement sur la saison d'été en cours. Si, à la fin de ladite saison, ces Pass n'ont pas été utilisés, en tout ou partie, ils ne seront ni reportés, ni remboursés ni échangés.

L'ensemble des Pass sont vendus durant la saison d'été dans les points de vente du Vendeur.

L'ensemble des Pass est détaillé sur les affichages en points de vente et sur le Site Internet.

Chaque émission de Pass donne lieu à la remise d'un **justificatif de vente** sur lequel figurent le domaine, la catégorie (adulte, enfant, etc.) du **titre de transport** et son numéro de skicarte et/ou son numéro WTP.

Ce justificatif de vente doit impérativement être conservé par le Client, lequel doit être en mesure de le présenter au Vendeur en cas de contrôle ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : perte ou vol du Pass, réclamation).

### ARTICLE 3. LES SUPPORTS DES PASS

Le **Pass** est composé d'un **support** (ci-après le « Support ») sur lequel est encodé un **titre de transport**, et d'un **justificatif de vente**.

En fonction de la catégorie et de la durée du titre de transport concerné, ce dernier est délivré sur différents types de Support (support code barre et/ou carte à puces et/ou ticket papier).

Dans le cas où la carte incorpore une puce sur laquelle est encodé ou chargé le titre de transport, la carte est rechargeable et réutilisable une ou plusieurs fois.

Aucun nouveau titre de transport ne peut être enregistré tant que le titre de transport initialement encodé sur ce support n'est pas épuisé. A défaut, le

titre de transport initial serait irrémédiablement annulé, sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

L'ensemble de ces Supports sont délivrés gratuitement par le Vendeur.

### ARTICLE 4. LA PHOTOGRAPHIE DU CLIENT

La vente de tout Pass de type « saison » est subordonnée à la remise d'une photographie d'identité récente, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef du Client.

Cette photographie sera conservée par le Vendeur dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du Titre, sous réserve consentement préalable du Client (Cf. infra « Protection des données à caractère personnel »).

### ARTICLE 5. MODALITES D'UTILISATION DES AUTOMATES

Des automates permettent l'achat et/ou le rechargement des seuls Pass mentionnés sur ces automates et sont mis à la disposition des Clients dans les lieux visés à l'**article 2** ci-avant. Le paiement ne peut être réalisé que par carte bancaire (Visa, Mastercard) via un terminal de paiement automatique.

### ARTICLE 6. TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

#### 6.1. Tarifs

Les tarifs publics des Pass sont affichés dans les points de vente du Vendeur, à proximité des automates et sur le Site Internet. Des guides tarifaires sont également disponibles dans ces points de vente ainsi que dans les Offices de tourisme.

Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises : ils sont établis sur la base des taxes en vigueur à la date d'établissement des grilles tarifaires et sont susceptibles d'être modifiés en cas de variation des taxes applicables.

Des réductions ou des gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les conditions affichées dans les points de vente ou sur le Site Internet. Ces réductions ou gratuités sont accordées sur présentation, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires.

Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée.

Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

Toutes les réductions sont appliquées sur la base du « tarif adulte/enfant solo ou individuel » et sont non cumulables avec toute autre offre ou promotion en cours.

Dans tous les cas, la détermination de l'âge du Client à prendre en compte est celui au jour de début de validité du Titre à délivrer.

## 6.2. Modalités de paiement

Toute délivrance d'un Pass donne lieu à paiement du tarif correspondant.

Ces règlements sont effectués en devises euros, soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France et émis à l'ordre du Vendeur, soit en espèces dans la limite des plafonds réglementaires (cf. articles L112-6 et D112-3 du Code monétaire et financier), soit par carte bancaire (CB, Visa ou Eurocard Mastercard), soit par chèque-vacances ANCV ou chèque-vacances Connect.

Pour tout paiement par chèque bancaire, la présentation d'une pièce d'identité au nom du titulaire du chéquier est exigée.

## ARTICLE 7. FERMETURE DES REMONTEES MECANQUES SUR DECISION DES POUVOIRS PUBLICS EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19

En cas de crise sanitaire avec décision administrative de fermeture des remontées mécaniques, le Client a la possibilité de demander, sans frais, le remboursement de son Pass sur le Site Internet [www.lesarcs-peiseyvallandry.ski](http://www.lesarcs-peiseyvallandry.ski) (rubrique « contactez-nous »).

Le montant du remboursement sera calculé au prorata des jours fermés par décision administrative durant la période de validité de son Pass.

Dans le cas d'un Pass « Saison été », la durée prise en compte pour calculer le montant prorata temporis du remboursement commence à compter de la date d'ouverture de la station l'été et s'achève à la date de fermeture initialement prévue sur cette même saison d'été. Le remboursement ne pourra être calculé qu'une fois cette date de fermeture atteinte, afin de prendre en compte l'hypothèse d'une éventuelle réouverture des remontées mécaniques en cours de

saison. Sous réserve de disposer d'un dossier complet, le Vendeur dispose alors d'un délai de 60 jours pour procéder au remboursement.

## ARTICLE 8. FORCE MAJEURE

Tout événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil donnera lieu à la suspension ou à la résolution du contrat dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

## ARTICLE 9. REMBOURSEMENT

Dans tous les cas où les Pass délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, hors hypothèses visées aux **articles 7 et 8**, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés.

## ARTICLE 10. RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée au Vendeur dans un délai de deux (2) mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour recourir à la médiation et tenter une action en justice dans les conditions définies à l'**article 13**.

Toute réclamation doit être envoyée :

- à l'adresse suivante :

ADS

Service Relation Client

Chalet des Villards-Arc 1800

73 700 Bourg Saint Maurice

- ou via le site internet [www.lesarcs-peiseyvallandry.ski](http://www.lesarcs-peiseyvallandry.ski) (rubrique contactez-nous).

## ARTICLE 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle du Vendeur.

## ARTICLE 12. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles collectées à l'occasion de la vente des Pass font l'objet de traitements visant à :

- Traiter la commande. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat de vente que le Client conclut avec le Vendeur ;
- Envoyer au Client des offres promotionnelles, des lettres d'information, des invitations à participer à des jeux ou des concours et des enquêtes de satisfaction. Ce traitement est fondé, s'agissant des messages envoyés par le Vendeur, sur l'intérêt légitime de ce dernier à développer ses activités, et s'agissant des messages envoyés par l'Office de tourisme de Bourg Saint Maurice/Les Arcs, les partenaires commerciaux du Vendeur et les sociétés qui lui sont affiliées (Groupe Compagnie des Alpes), sur le consentement du Client ;
- Répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations que le Client envoie. Ce traitement est fondé sur le consentement du Client.

La fourniture de l'ensemble des informations qui sont demandées par le Vendeur à l'occasion de la vente des Pass est obligatoire. Le renseignement des autres informations est facultatif.

Le traitement est effectué sous la responsabilité du Vendeur, représenté par M. Frédéric CHARLOT, agissant en qualité de Directeur Général, et dont les coordonnées sont indiquées en en-tête des présentes CGV.

Les données collectées sont destinées :

- Au Vendeur ;
- A tous les prestataires dont l'intervention est nécessaire à la réalisation des traitements mentionnés ci-dessus ;
- A l'Office de tourisme de Bourg Saint Maurice/Les Arcs, aux partenaires commerciaux du Vendeur et aux sociétés qui lui sont affiliées (Groupe Compagnie des Alpes) si le Client y a consenti.

Ces données sont susceptibles d'être transférées vers un pays non membre de l'Union Européenne. Le Client peut obtenir des informations complémentaires sur ces transferts et les garanties qui s'y appliquent auprès du Vendeur.

Les données collectées sont conservées pour les durées suivantes :

- Données collectées pour traiter les commandes de produits et services :
  - o Si la commande est effectuée en caisse, pendant cinq ans à compter de la collecte des données ;

- o Si la commande est effectuée par voie électronique, pendant cinq ans à compter de la collecte des données si le montant de la commande est inférieur à 120 €, pendant dix ans si le montant de la commande est égal ou supérieur à 120 €.

Par exception, le numéro et la date d'expiration de la carte bancaire sont conservés en tout état de cause pendant 15 mois après la dernière date de débit à des fins de preuve en cas de contestation de la transaction réalisée à distance.

Le cryptogramme n'est pas conservé au-delà de la transaction.

- Photographies recueillies dans le cadre de l'achat d'un Titre avec photographie : pendant trois ans à compter de leur collecte, afin de faciliter la réédition du Titre d'une saison à l'autre, sous réserve que le Client y ait préalablement consenti ;
- Données collectées pour envoyer au Client des lettres d'information, des enquêtes de satisfaction et des offres promotionnelles : pendant trois ans à compter de leur collecte. Au terme de cette période, ces données sont conservées pour une nouvelle période de trois ans si le Client accepte de continuer de recevoir des lettres d'information, des enquêtes de satisfaction et des offres promotionnelles de la part du Vendeur ;
- Données collectées pour répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations que le Client envoie : pendant la durée nécessaire au traitement de ces demandes, commentaires et réclamations.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé, le Vendeur prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables. A cette fin, celui-ci a mis en place des mesures techniques (telles que des pare-feux) et des mesures organisationnelles (telles qu'un système d'identifiant/de mot de passe, des moyens de protection physique, etc.).

Le Client dispose du droit d'accéder aux données le concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de s'opposer à ce traitement. Le Vendeur se conformera à cette

demande sous réserve du respect des obligations légales qui lui incombent.

Le Client dispose du droit de retirer à tout moment son consentement au traitement des données le concernant. Le retrait de son consentement n'affecte pas la licéité du traitement effectué avant ce retrait.

Le Client peut mettre en œuvre ces droits en contactant de le délégué à la protection des données désigné par le Vendeur :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : *ADS- Service Protection des données personnelles- Chalet des Villards-Arc 1800-73700 Bourg Saint Maurice*, ou ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : *ads.privacy@compagniedesalpes.fr*

Dans un souci de confidentialité et de protection des données personnelles, le Vendeur se réserve la faculté de demander au Client un justificatif d'identité avant de répondre à sa demande. Il pourra ainsi lui être demandé de produire la copie d'un titre d'identité mentionnant sa date et son lieu de naissance et portant sa signature.

Enfin, le Client dispose du droit d'adresser une réclamation à la CNIL s'il estime que ses droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, France – Tél. : +33 (0)1 53 73 22 22 – Fax : +33 (0)1 53 73 22 00 – Site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

En application de l'article 147 du décret n° 2019-536 du 29 mai 2019, le Client peut recevoir les informations présentées ci-dessus sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Enfin, le Client peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à l'article L 223-2 du Code de la consommation. (<http://www.bloctel.gouv.fr>).

### **ARTICLE 13. TRADUCTION-LOI APPLICABLE- REGLEMENT DES LITIGES**

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des

présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Toute réclamation doit être adressée dans les conditions définies à l'**article 10** ci-avant.

A défaut de réponse satisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai d'au minimum soixante (60) jours suivant cette réclamation écrite (et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de cette réclamation écrite), le Client a la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du **Médiateur du Tourisme et du Voyage** selon les modalités fixées sur le site [www.mtv.travel/](http://www.mtv.travel/) (MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80 30375 823 Paris Cedex 17).

L'avis rendu par le Médiateur du Tourisme et du Voyage ne s'impose pas aux parties au contrat.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R. 631-3 du Code de la consommation).